

Projet de parc éolien à L'Anse-à-Valleau

Dossier : 6211-09-006

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 30 mars au 14 mai 2005

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet de parc éolien à L'Anse-à-Valleau par Cartier énergie éolienne inc.* a pris fin le 14 mai 2005. Conformément au mandat qui lui a été confié le 10 mars 2005 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 30 mars au 14 mai 2005, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Cartier énergie éolienne inc. propose d'aménager sur le territoire de la municipalité de Gaspé et de la MRC de la Côte-de-Gaspé un parc éolien d'une puissance de 100,5 MW. Le parc compterait 67 éoliennes d'une puissance de 1,5 MW chacune. Le projet s'étendrait sur une superficie de 4831 ha, dont 1796 ha seraient situés sur des lots privés et 3035 ha sur des territoires publics. Le parc serait mis en service pour une durée de 20 ans dès décembre 2006, date à laquelle débiterait la livraison d'électricité à Hydro-Québec. Le projet nécessiterait l'aménagement d'environ 25 km de nouvelles routes, le déboisement d'une superficie de 191 ha et l'installation de lignes et d'un poste électriques. Une ligne de transport de 161 kV relierait le nouveau poste électrique au poste d'Hydro-Québec à Rivière-au-Renard situé 29 km plus loin. Le démantèlement du parc éolien serait échelonné sur six mois au terme du contrat de livraison d'électricité. Les éoliennes ainsi que les lignes et le poste électriques seraient alors démontés et les terres utilisées pour l'exploitation du parc seraient remises à leur état d'origine.

L'étude d'impact estime que 100 emplois seraient créés lors de la construction et que 10 emplois seraient nécessaires à l'exploitation du site. Le coût du projet est évalué à 164 millions de dollars et la construction du parc éolien débiterait en mai 2006.

(Extrait du communiqué émis le 30 mars 2005)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, lors de conversations téléphoniques ou à la lecture de correspondances ou de messages électroniques adressés au BAPE et des registres déposés dans les centres de consultation.

Les éléments du projet

Le projet

- La justification de l'utilisation de lignes électriques souterraines ou aériennes dans le cadre du projet ;
- La construction de nouvelles lignes de distribution ou l'utilisation des lignes électriques existantes ;
- Les mesures qui seraient mises en place pour réduire l'impact visuel des éoliennes ;
- L'emplacement définitif des éoliennes ;
- La possibilité de la construction d'une seconde phase pour le parc éolien.

Milieu naturel

- L'impact de l'exploitation du parc éolien sur les chauve-souris.

Milieu humain

- L'information transmise aux citoyens habitant le long de la route 132 concernant la construction possible de nouvelles lignes électriques en bordure de cette route ;
- L'utilité de l'aménagement de nouvelles routes sur des terres privées ;
- La justification de l'aménagement d'une partie du parc éolien dans une zone déboisée ;
- La disponibilité de simulations visuelles des lignes électriques qui seraient érigées ;
- L'installation des éoliennes sur des terres privées ou sur des terres publiques ;
- Des précisions sur la mise en application, à la fin de l'exploitation du parc éolien, du droit superficiaire du promoteur en vertu de l'Article 1116 du Code civil du Québec.

Aspects économiques

- Les retombées économiques prévues pour la région ;
- La portion du financement du parc éolien qui serait privée et celle qui serait publique ;
- L'impact de l'aménagement du parc éolien sur le tourisme maritime ;
- L'impact des éoliennes sur le paysage gaspésien et sur le tourisme ;
- Les redevances prévues pour les chasseurs affectés par l'exploitation du parc éolien ;
- L'impact du parc éolien sur la faune ;
- L'impact du parc éolien sur la chasse et sur les retombées économiques qu'elle engendre.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Hôtel de ville de Gaspé	25, rue de l'Hôtel de ville
Auberge-motel Caribou Rivière-au-Renard	82, boul. Renard Ouest

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
26 mars 2005	La Presse	
26 mars 2005	Le Soleil	
27 mars 2005		Le Pharillon
25 mars 2005		L'Avantage Gaspésien
17 avril 2005		Le Pharillon
15 avril 2005		L'Avantage Gaspésien

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
30 mars 2005 Communiqué annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques	Médias du Québec et hebdos de la Gaspésie	193	Site du BAPE
11 avril 2005 Communiqué de rappel annonçant la séance d'information	Médias du Québec et hebdos de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent		

La séance d'information

Date	12 avril 2005
BAPE : Animation	M. Jean-Sébastien Fillion
Accueil et prise de notes	M ^{me} Marie-Ève Chamberland
Promoteur	MM. Guy Dufort et Normand Bouchard de Cartier énergie éolienne inc.
Assistance	50 personnes
Durée	1h 45

Les relations et la revue de presse

La période d'information et de consultation publiques a fait l'objet d'une couverture médiatique dans les journaux *Les Affaires* et *Le Soleil* ainsi que dans les hebdomadaires *L'Hebdo de Matane* et *Le Pharillon*. Les radios de Radio-Canada, de New Carlisle et de Carleton ont également couvert le mandat.

Des journalistes de Radio Gaspésie, de RDI, de TVA, du quotidien *Le Soleil* et de l'hebdomadaire *Le Pharillon* ont couvert tout le mandat et ont assisté à la séance d'information du 12 avril 2005.

Québec, le 18 mai 2005

Jean-Sébastien Fillion, conseiller en communication, chargé du dossier